

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2013 A
20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 22 du 19 juin 2013, de convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée communale a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits :
Electeurs et électeurs présents : 19**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateurs : Mme Martine Cuttat**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des autres personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

- 01.- Procès-verbal de la dernière assemblée
- 02.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires
- 03.- Discuter, éventuellement décider d'accorder le droit de cité à M. Albino Pereira, domicilié à Rossemaison.
- 04.- Discuter et voter un crédit de Fr. 150'000.—, sous réserve d'obtention de subventions, pour la remise en état du chauffage avec isolation interne du complexe scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
- 05.- Discuter et voter le crédit de Fr. 43'100.—pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à gaz des maisons communales. Financement par un prélèvement dans les fonds.
- 06.- Discuter et voter un crédit de Fr. 12'000.-- pour l'aménagement d'une digue dans le secteur du Montchaibeux. Répartition des frais à charge de la Bourgeoisie Fr. 8'500.—et à la Commune Fr. 3'500.--. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.
07. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.rossemaison.ch

Les comptes communaux sont à disposition au Secrétariat communal et peuvent également être demandés par le biais info@rossemaison.ch

Aucune modification n'étant demandée, le président passe au point :

01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 novembre 2012 publié sur le site de la commune.- Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

02.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à la caissière pour son rapport.

(Le texte de l'intervention de la caissière est fidèlement retranscrit ci-après)

L'apurement des comptes 2011 effectué par le Service des communes contient les informations suivantes :

Situation financière

Nous constatons une diminution du découvert de Fr. 89'083.05 (-41,55%) correspondant à l'excédent de produits du compte de fonctionnement. Celui-ci s'élève à Fr. 214'380.10 au 31 décembre 2011.

L'endettement communal brut enregistre une diminution de Fr. 143'970.—(-3,32%) et s'élève à Fr. 4'338'553.65 au 31 décembre 2011 soit une dette par habitant de Fr. 7'378.—Pour information, l'endettement communal net s'élève à Fr. 2'666'419.-- soit Fr. 4535.—par habitant.

Commune

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 77'098.60.

Du fait du résultat des dépréciations ont été faites pour un montant de Fr. 37'550.—(complexe scolaire, plan d'aménagement, génie civil, éclairage public, équipement administratif et informatique, gaz).

Le compte de découvert de la fortune passe ainsi de Fr. 214'080.10 à Fr. 136'981.50.

Fonctionnement

Ci-dessous, les principales différences par rapport au budget

Autorités - administration générale

130.318.05 Informatique 11740.20 budget 4500.--(contrat de support 3250.— contrat de maintenance Fr. 4654.-- - hébergement 1684.--, formation 890.--).

Travaux publics

200.314.00 entretien des routes : Fr. 13'000.—concernent la remise en état de nos routes communales (fissures et nids de poule) – rue des Vernes – Sur le Courtil – Vieux Village.

240.318.00 Honoraires et prestations de services : carrefour Oeuches – notaire Fr. 4'900.—

Affaires militaires – Protection civile

Différence du fait qu'une dispense n'a pu être encaissée, la construction n'a toujours pas commencée. Ceci concerne également les services canalisations et service des eaux qui ne peuvent être équilibrés pour la même raison.

Instruction

590.351.00 Plus de 26'000.—de différence par rapport au nombre d'habitants pour le budget, calcul sur 562 habitants et pour le décompte 588.

Aide sociale.

600.319.00 et 602.319.00 Secours d'assistance Fr. 22'000.--, aides sociales versées sur décision du Service de l'Action sociale et budgets établis par le Service social régional. Ceci en attente de décision AI pour la plupart.

Finances

855.480.00 prélèvement sur le fonds SEDE pour le paiement des charges de l'action sociale 2011 et reprise chemin Sur le Perrerat. 820.380.00 en transitoires remboursement en 2013.

840.421.00 Créances : intérêts sur impôts concerne les années 2008 à 2011.
910.400.03 impôts à la source, Fr. 1467.—pour solde 2011 et plus de Fr. 8'000.—pour 2012, pas de montant au budget. L'impôt à la source concerne les personnes au bénéfice d'un permis B ou L.

911.397.00 et 911.400.00 Variations selon décisions du Service des contributions

915.330.00 Eliminations d'impôts Fr. 15'000.—mis en provision.

Par contre nous avons plus de recettes par rapport aux prévisions sur le gain en capital et supplémentaires.

Les services

Ordures : une petite attribution au fonds de réserve de Fr. 849.45, à noter qu'aucun achat de marchandise n'a été effectué en 2012.

Investissements

Pas d'investissements en 2012, Fr. 189.—pour le projet trottoir et Fr. 3'932.60 pour le service de l'eau « Les Corbions » sont des montants qui ont été transférés dans le compte de fonctionnement et payés par les recettes courantes.

Bilan

La dette communale s'élève à Fr.4'174'205.--soit Fr. 7'123.20 par habitant (586 au 31.12.2012).

Nos différents fonds se montent à Fr. 524'360.30.

Les actifs transitoires à Fr. 143'336.05 (solde actuel 66'000.--)

et

les passifs à Fr. 405'516.20 (solde actuel 296'000.--).

Nous avons mis en provision un montant de Fr. 24'221.— part communale, qui devra être versé par les communes membres du syndicat d'agglomération soit une partie en 2013 et la seconde en 2014, selon décision d'assemblée d'agglomération de Delémont du 20 juin 2012.

Les arrérages d'impôts se montent à Fr. 578'513.75 (564'892.80 en 2011)

Le Conseil communal, représenté par MM. Creti et Meyrat ont eu tout loisir de consulter les comptes à plusieurs reprises avec la caissière. Le Conseil communal a avalisé les comptes en séance du 17 juin 2013.

Bourgeoisie

Les comptes de la Bourgeoisie présentent un excédent de produits de Fr. 1'342.85, un découvert du fonds forestier de Fr. 8'026.30. Les fonds bourgeois se montent à Fr. 131'440.35.

Fonctionnement

La dette bourgeoise se monte à Fr. 1'981'200.—et la fortune nette à 1'816'814.75.

Les vérificateurs des comptes ont effectué une vérification des comptes le 17 juin 2013. A noter que la vérification intermédiaire n'a pas été effectuée.

Sans question, le président donne la parole à M. Francis Meyrat pour la lecture du rapport du Conseil communal

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après)

Lors de sa séance du lundi 17 juin dernier, le Conseil Communal de Rossemaison a clôturé l'exercice comptable pour l'année 2012, notre secrétaire et caissière communale, Madame Solange Pheulpin nous ayant fourni toutes les informations et éclaircissements demandés. Il s'agissait du dernier exercice de la législature précédente.

Le compte de fonctionnement boucle avec un résultat bénéficiaire de Fr 77'098.60 pour un total de charges de Fr 2'377'987.65 (+ 11,74 %) et un montant pour les recettes de Fr 2'455'086.25 (10,37 %).

En accord avec le Service des communes du Canton, ce bénéfice viendra en diminution du découvert qui sera ainsi porté à Fr 137'281.50 soit un montant de Fr 234.27 par habitant.

Durant cet exercice, la commune a procédé à des amortissements de dette pour Fr 164'250.--, ramenant celles-ci à Fr 4'174'205.—.Le montant de la dette par habitant se monte à Fr 7'123.29.

La situation de la Commune continue donc de s'améliorer démontrant le bien-fondé de l'augmentation de la quotité accordée par les citoyens à la demande du Conseil. Ses effets commencent de se faire pleinement sentir sur la marche financière de notre administration.

L'augmentation de la population agit également favorablement sur notre gestion et se poursuit à notre grande satisfaction.

Notons encore la forte augmentation des charges facturées par l'Etat jurassien, charges sur lesquelles vos serviteurs n'ont aucune emprise mais qui pèsent lourd sur notre marge de manœuvre.

Le chemin du redressement des finances communales est tracé et nul doute que le Conseil actuel saura maintenir le cap, malgré les tâches importantes qu'il devra entreprendre dans différents domaines de son activité alors que pointe à l'horizon une baisse de rentrées fiscales d'environ Fr 50'000.- due à l'effet de la nouvelle fiscalité en faveur des familles. Si nous nous en réjouissons pour elles, nous devons largement en tenir compte lors de l'établissement du prochain budget.

Les comptes de la Bourgeoisie se soldent par un bénéfice de Fr 1'342.85 après amortissement des dettes hypothécaires (Fr 35'200.--), attribution au fonds de rénovation des immeubles (Fr 21'000.--) et attribution aux Fonds de la bourgeoisie (Fr 9'000.--).

Au vu de ce résultat et de ces éléments d'informations, le Conseil Communal vous propose et vous recommande d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Le Conseil Communal tient à remercier notre caissière, Madame Solange Pheulpin, pour son excellent travail.

Le détenteur actuel du dicastère des finances remercie également la sortante, Madame Marjorie Connole, pour la qualité de son engagement et pour la parfaite transmission de ses dossiers.

Le président ouvre la discussion et Francis Meyrat répond à Alain Merçay que la dette par habitant à Rossemaison se situe dans une zone moyenne au niveau cantonal.

A Marc de Gasparo que la charge du centre culturel concernant l'électricité est élevée, d'une part c'est un chauffage électrique et d'autre part la commission ne cesse de trouver des revenus pour équilibrer le compte du centre culturel.

Plus de question, le président donne la parole à Francis Meyrat qui poursuit au moyen d'une présentation des comptes Powerpoint mentionnant les montants principaux avec explication des différences par rapport au budget.

Le président ouvre la discussion et sans tarder passe la parole aux vérificateurs des comptes par l'entremise de M. Alain Merçay. Décharge est donnée à la caissière et il est recommandé à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés en remerciant la caissière pour son travail.

Le président passe au vote et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

03.- Discuter, éventuellement décider d'accorder le droit de cité à M. Albino Pereira, domicilié à Rossemaison.- L'entrée en matière étant acceptée sans opposition, le président donne la parole à M. Matteo Creti.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après)

M. Albino Augusto Oliveira Pereira, né le 26 juillet 1972 à Gondomar San Cosme au Portugal, fils de José Oliveira Pereira et de Maria Augusta Nogueira de Oliveira, habite notre commune depuis le 1^{er} avril 2003.

Il est célibataire et vit en concubinage avec Madame Isabelle Villemin, ils ont deux filles Anaïs 2009 et Zoé 2011 à la rue Courtes-Raies No 1 dans la maison familiale depuis le 1^{er} juillet 2011. Il est au bénéfice d'un permis C et est en Suisse depuis 1980.

M. Pereira exerce la profession de technico-commercial chez Schaublin SA à Delémont.

Ses motivations sont les suivantes : il a vécu le 80% de sa vie en Suisse, il a besoin de marquer son attachement à ce pays qui lui a tout donné. Etant papa de deux filles qui ont la nationalité suisse de par leur mère, il lui semble indispensable de montrer son attachement à sa famille par le fait de partager la même nationalité.

Au nom Conseil communal, je vous demande d'accepter la promesse au droit de cité communal présentée par M. Oliveira Pereira Albino.

Sans question et après présentation de M. Pereira , ce dernier est prié de sortir le temps du vote.

Le droit de cité est accepté sans opposition et M. Pereira rentre sous les applaudissements de l'assemblée.

04.- Discuter et voter un crédit de Fr. 150'000.—, sous réserve d'obtention de subventions, pour la remise en état du chauffage avec isolation interne du complexe scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat en charge du dossier.

Francis Meyrat montre un tableau détaillé de la dépense prévue de Fr. 150'000.--. Il tient à relever le problème récurant depuis plus de 20 ans et dès son entrée au Conseil communal, il a pu constater durant l'hiver dernier la problématique du chauffage. Avec M. Chagnat et Durex il a été décidé de maintenir la chaudière et réviser le bouilleur qui n'a pas été révisé depuis 1999.

Tout le système de distribution et de régulation est à faire ainsi qu'une isolation de toute la tuyauterie afin de maintenir la chaudière.

Le crédit sera assuré auprès d'une banque à hauteur de Fr. 150'000.—dont une subvention pourra éventuellement nous être attribuée sur les travaux d'isolation, soit 17% environ de Fr. 39'000.—soit Fr. 6'630.—montant qui sera utilisé à l'amortissement de l'emprunt.

Il est répondu à Alain Merçay qu'il sera possible de greffer une installation solaire dans le futur pour un coût de Fr. 39'000.—sans les installations en découlant. D'abord il faudra isoler les façades extérieures.

A Claude Girardin qu'il s'agit d'une étape de rénovation portée uniquement sur l'amélioration du chauffage. D'autres étapes devraient suivre, isolation des façades etc.

A M. Marc de Gasparo que la chaudière a 10 ans et qu'elle pourra encore tenir une quinzaine d'année suite aux travaux entrepris.

A Mme Raymonde Frei qu'on ne pourra pas tout régler mais au moins avec une régulation moderne ou personne ne pourra intervenir, les problèmes de réglages seront supprimés sur l'installation actuelle qui date de plus de 50 ans..

A M. Alain Merçay qu'une personne en l'occurrence le concierge s'occupe du chauffage.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote et le crédit de Fr. 150'000.—est accepté à l'unanimité.

05.- Discuter et voter le crédit de Fr. 43'100.—pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à gaz des maisons communales. Financement par un prélèvement dans les fonds.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat en charge du dossier.

Francis Meyrat informe que les citernes sont en fin de course et seront à changer une en 2013 et la seconde en 2015. Le Conseil communal a décidé de changer le chauffage et de passer au gaz cette année encore.

Les citernes devront être dégazées et assainies par un remplissage de gravier pour éviter l'affaissement du bâtiment.

Le détail des dépenses est présenté les chaudières chacune Fr. 11'500.--, le raccordement et les fouilles Fr. 8'000.--, l'assainissement des citernes Fr. 8'600.--, rhabillages, divers et imprévues Fr. 3'500.--, ce qui porte au montant

de Fr. 43'100.—qui seront prélevés sur le fonds existants qui est actuellement à Fr. 49'464.15 pour répondre à Claude Girardin.

Il est répondu à Vincent Steulet qu'une seule chaudière pour les deux bâtiments est bien entendu possible, mais la réflexion est d'équiper individuellement chaque maison pour ne pas engendrer de soucis entre les locataires.

A Martine Cuttat qu'il y a gain d'argent d'effectuer le changement pour les 2 bâtiments en même temps et ne pas attendre l'échéance de 2015.

A M. Olivier Clory que les travaux ont été mis en concurrence excepté pour le gaz qui est piloté par Régiogaz.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote et les travaux pour un montant de Fr. 43'100.— sont acceptés à l'unanimité.

06.- Discuter et voter un crédit de Fr. 12'000.-- pour l'aménagement d'une digue dans le secteur du Montchaibeux. Répartition des frais à charge de la Bourgeoisie Fr. 8'500.—et à la Commune Fr. 3'500.--. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.- L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, le président donne la parole à Nadine Flury, en charge du dossier.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après)

Après diverses offres nous avons opté pour une digue artificielle qui sera naturalisée et fauchable, intégrée dans le paysage et qu'elle soit cultivable – et facile d'entretien.

Ensemencée avec un mélange d'herbage extensif ou prairie fleurie.

Cette digue s'adapte au terrain en fonction de la déclivité.

1^{er} Concernant le profil en haut à côté de :

Jérôme Steulet et Christian Schaller – profil de travers 70 cm de haut et 50 cm garde d'eau- décapage de la terre 11 mètres de large – digue en forme de dune légèrement inclinée.

2. Concernant le profil du bas
Martial Steulet – François Cuttat – Claude Girardin

Terrain plus incliné – dégrapper – profil constant 1m20 de haut – profil constant et 60 cm de garde d'eau ou lit de rivière et 13 mètres de large.

Concernant les familles Kottelat – Marc Aurèle Steulet – Biondi – Bouduban, nous allons refaire un talus avec aménagement profilé – bien entendu cela doit toujours rester une digue cultivable.

Concernant le traversée de la route de Courrendlin nous allons construire une onde ou cuvette pour que l'eau s'écoule dans le terrain sur la plaine de Delémont au lieu dit la Beuchille.

La question que vous pouvez vous posez : pourquoi on ne creuse pas et que l'on fait une digue moins haute : il y a trois raisons à cela.

La première : ce terrain à déjà des drainages (Ancien et nouveau) et des conduites Saf – écoulement d'eau – Fréquence Jura pour l'antenne.
En creusant on risquerait d'avoir des sorties d'eau avec un terrain toujours mouillé.

La deuxième raison : Difficile d'entretien – plusieurs pentes différentes – cela deviendrait trop compliqué.

Et la troisième raison : bien entendu le prix – beaucoup trop cher. En tenant compte que la Bourgeoisie a souhaité avoir une butte facile d'entretien.

L'offre du bureau Jobin n'a pas été retenue parce qu'elle se base sur trois traversées de route – elle a été conçue pour un véritable raz de marrée – on en est pas à ce stade car en plus d'une butte très haute cela devient très difficile d'entretien.

Voilà l'explication d'une offre à 70'000.- à une offre à 8'500.—qui a retenu toute notre attention au sein du Conseil Communal.

Ceci étant le prix d'entreprise.

Sont compris avec réserve – une perte de culture et remise en état de la prairie en collaboration avec l'agriculteur actuel.

La commune a en charge qu'une traversée de route à 3'500.--.

Je me permets de vous dire que notre ancien conseiller communal Vincent Steulet s'était déjà occupé de cette problématique à l'époque de son mandat et me rejoint dans mes dires.

Je l'invite aussi à répondre à vos différentes questions d'ordre beaucoup plus techniques, en tant d'entrepreneur si vous le permettez.

Mis à part tout cela dans le haut du Montchaibeux direction de la décharge je vais faire poser 2 à 3 grilles pour retenir les feuilles – la terre ou autres déchets et construire un piège à gravier.

Afin d'éviter tout débordement de ce petit ruisseau et de mettre toutes les chances de notre côté pour ne plus avoir à faire à des coulées d'eau sur la route.

Bien entendu ce sera à surveiller en cas de grande pluie et à nettoyer.

En espérant vous avoir donné toutes les explications nécessaires dans ce dossier, je vous invite à bien vouloir accepter de voter ce crédit.

La discussion est ouverte et un dessin est affiché. Il est répondu à Alain Merçay qu'il n'est pas pris en compte dans cette étape de protéger la rue Courtes-Raies qui conduit au réservoir de Delémont. Ce secteur est inondé régulièrement.

M. Thomas Bouduban relève que le chemin d'accès se transforme en rivière et du fait que la pente est du mauvais côté l'eau descend dans le champ, ceci jusqu'à la haie de feu Georges Steulet, est-ce que les travaux discutés ce soir vont limiter ces déversements en contrebas.

Selon Alain Merçay on peut espérer que cette route soit interdite à la circulation et selon Nadine Flury ceci est à l'étude et pourrait se concrétiser dans un proche avenir.

Il est précisé à M. Olivier Clory que les travaux envisagés se situent à l'Est de la localité et depuis Bellevue jusqu'au chemin des Vernes.

Le président passe au vote et les travaux concernant la digue pour un montant de Fr. 12'000.—sont acceptés à l'unanimité.

07. Divers.- Le président passe la parole à

- 1) Claude Girardin relève que suite à la décision du point 6, il faudrait gratter la terre plus amont sur le chemin de Courrendlin car il y a beaucoup d'eau qui arrive depuis ce secteur. M. Creti confirme que tout sera fait et

Alain Merçay demande à ce que cela se fasse également au chemin en-dessous.

- 2) M. Max Houbbi accompagné de M. Adrien Boillat tient à informer qu'un courrier a été adressé dernièrement à la Commune et demande s'il a été enregistré et qu'elle est la suite.

A relever que plusieurs accidents se sont produits à l'entrée Nord de la localité sans intervention policière et ces riverains sont inquiets pour la sécurité des utilisateurs et également les vitesses excessives dans ce secteur.

M. Creti, maire, informe que nous avons écrit à la police de faire des contrôles réguliers et aux Ponts et chaussées de faire des propositions pour améliorer la circulation dans ce secteur.

M. Houbbi relève que le radar était installé ce matin.

Olivier Clory confirme que le problème n'est pas nouveau et si la commune a demandé de faire des contrôles, ils seront faits. Pas de trottoir ce qui augmente le risque.

Il souligne que l'on peut contacter la police par simple courriel.

M. Creti, maire, tient à préciser que le trottoir est une chose mais est-ce que le gabarit de la route cantonal est aux normes sur tout le tracé. Oliver Clory dit que la Commune ne sait pas si la Commune s'est intéressée lors de vente (habitation Frésard) ou de transformation de maisons (Marie-Madeleine Charpiloz) par exemple.

Nadine Flury informe qu'un projet de trottoir va être décidé tout prochainement à la rue Au Village.

Raymonde Frei tient à féliciter les autorités pour ce qui a été entrepris à la rue des Grands-Champs, c'est la première fois que les voitures roulent raisonnablement.

- 3) Alain Merçay s'interroge sur la déchèterie et est-ce qu'il est prévu qu'elle soit améliorée du fait que notre population augmente.

Marie-Madeleine Chapuis dit que l'on doit entreprendre quelque chose, c'est inévitable, un projet est en cours. Elle relève également que les gens sont irrespectueux.

M. Creti, maire de préciser que le projet de décharge régionale très coûteux est en discussion depuis 4 ans et le problème doit être repris à la base. Des éléments plus précis sont à obtenir. Quant à la situation de Pleigne, il faut voir si cela est viable à long terme.

- 4) **Delémont et sa couronne – projet de rapprochement.**- Matteo Creti présente la brochure que chacun recevra prochainement dans sa boîte aux lettres. 13 communes, situation actuelle et discussions sur l'organe législatif. Selon les quatre cercles électoraux et un préciput de trois sièges par cercle, la répartition des 41 mandats de conseiller général serait la suivante : Haut-Plateau et Develier 7 membres, Courtételle, Châtillon et Rossemaison 7 membres, Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat 7 membres, Delémont 20 membres et pas majoritaire.

Courroux pourrait encore venir, Soyhières et Develier ne participent en principe pas.

La problématique du regroupement scolaire n'est pas actuelle, chaque commune est plus occupée à maintenir son effectif actuellement.

La surface des communes dont Delémont à 50% est un élément compliqué à intégrer dans ce périmètre.

Une soirée d'information est prévue à Rossemaison le 19 septembre 2013 en présence de M. Beuret, membre du comité d'étude.

M. Creti invite les citoyens à réfléchir à ce rapprochement durant l'été.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée, il est 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : La secrétaire :
Walter Rufer Solange Pheulpin

